

Saint-Hyacinthe - Bagot, le 12 juin 2009

Objet : Accès au tabac – projet de loi C-32

L'objectif du législateur avec ce projet de Loi est la protection de la santé des jeunes par la limitation à l'accès au tabac. Le Bloc Québécois s'inquiète de voir des produits du tabac aromatisés, relativement abordables, être présentés dans des emballages s'apparentant à ceux des friandises. C'est justement, ce qu'entend réglementer ce projet de Loi.

L'approche préconisée par le Bloc Québécois concernant la lutte au tabagisme s'articule autour de deux volets. D'une part, des pratiques de vente bien encadrées et des taxes élevées qui découragent l'achat de produits du tabac, notamment chez les jeunes et, d'autre part, des mesures policières et administratives musclées pour faire échec à la contrebande de cigarettes.



Ève-Mary Thaï Thi Lac

Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot

Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne